



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales , C. P. 2016 – 1950 Sion 2 – CCP 87-187745-4

Courriel : info@amissfs.com / www.amissfs.com

Le christianisme, est-ce vraiment «*tendre l'autre joue*» ?

(*si si no no* 31 octobre 2013)

Une caricature ridicule et irritante de la mansuétude chrétienne

Jésus n'est pas venu abolir la loi mosaïque mais la parfaire. Quand l'Evangile (Mt 5, 38-41) dit qu'il ne faut pas résister à son ennemi, mais prier pour lui et *lui tendre l'autre joue* s'il le faut, il parle de l'attitude de l'individu chaque fois qu'il s'agit de ses intérêts personnels. La leçon n'est donc pas rigoureusement contraignante dans chaque cas et pour tous; elle est expliquée au moyen de trois exemples quasi-paradoxaux, à ne pas prendre au pied de la lettre, mais dont il faut s'inspirer pour atteindre la ligne d'arrivée à laquelle tous doivent tendre pour s'élever : ne pas répondre au mal par le mal, mais vaincre le mal par le bien (Rom. 12, 21).

Une complète adhésion à l'esprit de l'Evangile, pourtant, ne supprime pas en nous le droit à la légitime défense (*vim vi repellere licet* / il est permis de repousser la force par la force) ni n'abolit le droit du prochain d'être aimé, protégé et défendu par nous contre les menaces du mal.

Qui pourrait être à ce point incohérent de supporter, et encore par amour du Christ, qu'une brute tue un enfant alors qu'il pourrait l'en empêcher ? Il est absurde dans un tel cas d'en appeler à un Evangile de la non-violence; il s'agirait de la plus ridicule et irritante caricature du christianisme.

Ce qui est dit d'un individu vaut à plus forte raison pour l'Etat, qui doit protéger la vie, l'honneur, les biens, la liberté des citoyens contre tout agresseur injuste, en recourant, si nécessaire, à la force. Saint Paul exclut tout doute à ce sujet : «*Les gouvernants ne sont pas à craindre lorsqu'on fait le bien, mais quand on fait le mal. Vous ne voulez pas craindre l'autorité ? Faites le bien (...) Mais si vous faites le mal, alors craignez, car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée; il est en effet au service de Dieu pour faire justice et exercer la colère contre ceux qui font le mal*» (Rom 13, 3-4).

En bref, la mansuétude évangélique ne doit pas être confondue avec la passivité et la complaisance envers ceux qui veulent faire le mal.

La loi du talion et son perfectionnement évangélique

C'est donc une erreur grossière de citer l'évangile selon saint Matthieu (5, 39) «*si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui l'autre aussi*» pour nier le caractère licite de l'auto-défense. Le sens ou l'esprit du verset évangélique est celui qu'en donnent les Pères de l'Eglise.

Dans le verset précédent (5, 38) on peut lire : «*Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent*». Ce qui veut dire que selon la Loi antique, parce que les limites de la légitime défense

se n'avaient pas été dépassées, l'on pouvait rendre la pareille et pas plus, c'est-à-dire que si l'on avait été blessé à un œil on ne pouvait blesser qu'un seul œil de l'offenseur, et non les deux et encore moins le tuer.

Saint Augustin commente en effet : «*cette loi, dite du talion, visait à contenir les excès de la défense qui auraient pu faire passer du légitime à l'illégitime ou au disproportionné. La loi du talion visait à rendre la peine ou la défense égale à l'offense et le faisait de manière que la personne lésée n'exagère pas dans la légitime défense. Elle posait une limite à la colère pour qu'elle ne soit pas excessive. Il n'y a pas de faute à vouloir que soit justement puni celui qui a injustement offensé, mais, comme en voulant la peine on se fait prendre facilement par la haine et l'orgueil, il vaut mieux pardonner. Ainsi la loi ancienne n'est pas contredite, mais perfectionnée par la loi nouvelle et évangélique qui éloigne le risque d'excès de légitime défense encore mieux que la loi du talion. Par conséquent, il faut être disposé à pardonner, mais non pas se soumettre sans nécessité. Cela pourrait en effet être de l'imprudence et de la fausse humilité et presque tenter Dieu. Jésus lui-même répond après avoir été frappé : «pourquoi me frappes-tu ?», il ne tend pas l'autre joue (Jn, 18). L'Evangile ne défend pas de punir le mal et le coupable pour le corriger, si cela se fait sans colère désordonnée» (In Mt. 5,38).*

Bref, la loi du talion (Ex, 21, 24; Deut, 19, 21; Lév, 24, 19), bonne en soi, peut favoriser les désirs de vengeance personnelle et exagérée. Jésus ne l'a pas abrogée mais perfectionnée en invitant à pardonner les offenses personnelles et à abandonner tout esprit de vengeance ou de défense excessive. Ainsi le principe de légitime défense demeure valable : «*vim vi repellere licet cum moderamine inculpatae tutelae / il est juste de réprimer la force par la force en réagissant de façon proportionnée à l'offense*» parce que Jésus ne défend pas que

l'on s'oppose aux attaques injustes de manière proportionnée. Pour illustrer ce principe de la légitime défense sans excès, l'Evangile fournit l'exemple symbolique et paradoxal de tendre l'autre joue, qu'il ne faut pas suivre à la lettre et que Jésus lui-même ne prit pas à la lettre lorsqu'il fut injustement frappé chez Anne.

La loi évangélique et les droits naturels

Saint Thomas d'Aquin dans la *Somme Théologique* (II-II, q 64, a 7) se demande «*s'il est licite de tuer pour se défendre*»; il répond que «de la défense personnelle découlent deux effets : le premier est la conservation de sa vie; l'autre est le meurtre de l'agresseur injuste. Or cette défense est licite, car par elle on veut conserver sa vie, ce qui est un instinct naturel dans tout être vivant. Toutefois, si la réaction était disproportionnée à l'agression ou au but de la défense qui est de conserver sa vie, elle serait illicite. Donc, si pour défendre sa vie on use d'une force plus grande que nécessaire, celle-ci est illicite. Si au contraire on réagit avec modération ou proportion quant au but et à l'agression à repousser, elle est alors licite».

Le père Tito Centi dans son *Commento alla Somma Teologica* écrit : «*Bien que disant qu'il faut aimer le prochain avec la plus grande générosité, le Christ et les Apôtres n'entendent pas considérer comme peccameux l'exercice des droits naturels de l'amour de soi et de la conservation de sa personne*».

Par conséquent le christianisme non seulement ne nie pas la légitime défense personnelle, mais ne nie pas non plus la guerre et la peine de mort qui peuvent être justes puisqu'elles sont le droit de légitime défense appliqué aux nations et à la société civile qui se défend contre les délinquants qui la détruirraient s'ils étaient laissés en liberté (S. Th., II-II, q 40, a 1).

Protus

Barroux : Nouveau missel, nouveaux saints... ou l'aboutissement logique du ralliement à la Rome conciliaire

Barroux : un nouveau missel pour la forme extraordinaire (Philippe Maxence, *L'Homme Nouveau*, 7 Janvier 2014)

Les Éditions Sainte-Madeleine de l'abbaye du Barroux viennent de publier un nouveau missel quotidien pour la forme extraordinaire. À cette occasion, nous

avons voulu en savoir un peu plus sur cette aventure éditoriale en nous entretenant avec le Père Hubert, cellerier de l'abbaye. Ce missel, qui existe en plusieurs coloris (noir, brun, bordeaux, bleu foncé), comprend 2640 pages et il est disponible au prix de 49 . Il a reçu l'imprimeur de l'archevêque d'Avignon, Mgr Jean-Pierre Cattenoz. Une très belle réussite éditoriale.

Vous venez de publier un nouveau missel pour la forme extraordinaire alors que vous en éditiez un depuis de longues années. Pourquoi ? Et combien d'années de travail celui-ci a-t-il demandé ?

Le missel des années 50 que nous avions réédité en 1990 – le seul dont nous ayons pu alors et jusqu'à présent obtenir les droits – présentait bien des imperfections. Nous n'avions pu y apporter que de minimes corrections, faute de posséder le texte sous format numérisé. Nous en avons vendu 40.000 tout de même !

Début 2011, après la réimpression du Missel vespéral grégorien, nous avons donc décidé de nous lancer dans la création de **notre propre missel** et avons établi la «feuille de route» des tâches à prévoir : texte latin à vérifier, traductions à revoir, introductions et commentaires divers à élaborer, **notices du sanctoral à réviser**, recueil de prières à élaborer, illustrations à réaliser... Chacun s'est ensuite mis au travail pendant un peu moins de trois ans. Près d'une quinzaine de personnes...

Quelles sont les améliorations notables par rapport à votre précédent missel ?

Elles sont nombreuses : tout le texte a été recomposé dans la fidélité aux rubriques du bienheureux Jean XXIII.

Vous éditez également un missel grégorien. Quelle est la différence entre les deux ouvrages ?

Le Missel vespéral grégorien comporte toutes les partitions des pièces grégoriennes des dimanches et fêtes, pour la messe et les vêpres. Ce missel grégorien est donc pour tous ceux qui veulent chanter ou tout simplement suivre les chants grégoriens. Le Missel quotidien complet est destiné à tous les fidèles, car il permet de suivre (quoique sans la musique) la messe même en semaine, et **contient** tout le rituel des sacrements et **de nombreuses prières supplémentaires, dont certaines très récentes** (des Bienheureux Card. Newman, Saint Padre Pio, Bienheureuse Mère Teresa...).

Y a-t-il un ajout de certaines fêtes de saints canonisés depuis 1962, date de la dernière édition typique du missel romain ?

Les rubriques du missel permettent de célébrer tout saint canonisé par l'Église, au moins en messe festive ou votive. **Nous avons donc inséré à leur place, avec la permission de la Commission pontificale Ecclesia Dei, les saints inscrits au calendrier liturgique de l'Église romaine depuis 1962...**

ON DÉSACRALISE LA SAINTE MAISON DE LORETTE

Le rationalisme remplace la Révélation sur laquelle est fondée l'Église catholique et la Foi catholique.

Dans l'**Osservatore Romano, JOURNAL OFFICIEL DU PAPE**, François Ier laisse publier un article qui dit que «*la Sainte Maison de Lorette est une légende, un faux historique.*»

Tout comme Benoît XVI, le Pape François est un rationaliste. Ils enlèvent le surnaturel de l'Église catholique pour pouvoir construire la religion humanitaire mondialiste. Tout ce qui est supérieur à la raison humaine, ce qui est divin, les miracles, etc. doit être rationalisé. «**La raison doit purifier la foi**» (Card. Ratzinger, Turin 1991; Card. Sodano, O.R. 16.11.09; Éditorial O.R. 02.12.07; Mgr Caffarra, O.R. 30.09.06).

Sous le titre : *Les choix mystérieux de la Mère de Dieu, Lucetta Scaraffia, dans l'Osservatore Romano du 2 mars 2014, fait l'éloge d'un "expert" et de ses conclusions rationalistes quant à la Translation miraculeuse de la Sainte Maison de Lorette.*

«**Mario Sensi**, grand expert de l'Église médiévale et du début de l'âge moderne, a rassemblé

dans «*Lorette une église "miraculose fundata"*» (Florence, éd. del Galluzzo, 2013, 469 pages), ses nombreux écrits sur l'histoire du sanctuaire de Lorette. Dans ces études, comme dans ses autres travaux, il accomplit la difficile tâche de faire tenir ensemble la précision philologique et l'observance rigoureuse des sources avec une sincère disponibilité à l'écoute des raisons et des pratiques de la dévotion populaire. [L. Scaraffia «canonise» ses conclusions anti-historiques et anti-traditionnelles].

En ce domaine, il est le fidèle disciple de don **Giuseppe de Luca** et surtout de sa compagne d'études et de recherches **Romana Guarnieri**, dont un extrait du bilan et du commentaire de la première partie de la recherche, sont reproduits ci-après.

Sensi a étudié attentivement les documents notariaux, par lesquels il parvient à découvrir le rayonnement du sanctuaire et les modalités par lesquelles ce culte s'est d'abord répandu dans la région de l'Ombrie et des Marches, et ensuite toujours plus loin. Et la connaissance profonde de l'histoire de la dévotion dans la région, le porte à trouver les origines de l'église de Lorette dans un *ex voto* contre

la peste, qui prévoyait l’édification d’un *sacellum* sacré en un seul jour, et donc sans fondations : d’où l’attribut de *miraculose fundata*.

Le petit sanctuaire marial né près de Recanati, de sanctuaire à but précis devint toutefois rapidement un sanctuaire à culte polyvalent, qui comme d’autres cas plus proches de nous, (entre le XIV^e et le XV^e siècle), en tant que sanctuaire marial, participa à la sacralité de la Sainte Maison de Nazareth. L’occupation musulmane avait rendu impossible le pèlerinage en Terre Sainte à cette époque, c’est pourquoi la translation de sacralité en des territoires plus accessibles devient nécessaire [voilà comment par de savants raisonnement, on détruit la vérité historique], et l’idée que celle-ci serait vraiment la Sainte Maison originelle fait son chemin [sic]. Mais la légende [?] d’une véritable translation miraculeuse fut inspirée par un conflit juridique entre Recanati et Macerata, résolu par le recteur du sanctuaire, Pietro Tolomei, avec le recours à la légende [résic] d’un **vol magique** de Nazareth à Lorette, qui permet ainsi au Siège romain d’assumer directement la juridiction du sanctuaire.

Vol magique qui semblait trouver son origine en même temps que sa confirmation dans une des plus anciennes images de Notre-Dame de Lorette, gravée à l’intérieur d’un tabernacle – symbole de l’*anastasis* de la Jérusalem céleste – avec deux anges sur les côtés qui semblent soutenir le tabernacle mais qui peuvent suggérer, à un observateur peu attentif, un transport angélique.

Avec **Sixte V**, le petit centre atteint l’apogée de sa dévotion : le Pape originaire des Marches consacra l’opération de translation de sacralité de la Palestine à l’Occident chrétien et conféra à Lorette la dignité de ville épiscopale et donc de véritable ville sanctuaire … il devient une étape presque obligée du parcours de la descente vers Rome…

Beaucoup d’aspects de l’histoire de ce sanctuaire ont donc été éclaircis, et d’autres signalés aux futurs historiens, mais celui que Romana Guarneri appelle : “*le mystère des sanctuaires*” reste ouvert. Ce qui dans ce cas est peut-être – pour le dire avec ses propres mots – le «*mystère insondable des choix mystérieux de la Mère de Dieu, capable de se servir même de nos pauvres “faux historiques” pour confondre les “superbes avec leurs orgueilleuses pensées”, en répandant grâces sur grâces sur les “pauvres en esprit”.*»

Voici maintenant ce que dit le Magistère traditionnel sur la Sainte Maison de Lorette

Le Bienheureux Pie IX, Lettre Apostolique “*Inter omnia*”, 26.08.1852 : «*Parmi toutes les églises bâties en l’honneur de la Très Sainte Vierge et Immaculée Mère de Dieu, resplendit admirablement la Maison de Lorette. Cette Maison, en effet, sanctifiée par les divins mystères, célèbre par tant de miracles… Maison de Nazareth… construite en Galilée, elle fut ensuite arrachée (“avulsa”) de ses fondations par Dieu (“ac divinitus”) (1), transportée sur une longue distance sur terre et sur mer, d’abord en Dalmatie et ensuite en Italie.*

C'est dans cette Maison qu'Elle fut fécondée (“ac divino fecunda Spiritu”)… Les Pontifes Romains… en commençant par Boniface VIII… l'ont enrichie d'indulgences, immunités, priviléges… et de l'indulgence plénière à l'occasion des fêtes… de la Translation de la Sainte Maison en Italie…

Nous ordonnons que cette Lettre Apostolique (“*Inter omnia*”) conserve toujours sa validité et son efficacité.

Nous interdisons enfin solennellement que, sous n’importe quel prétexte ou raison quelconque, Notre Lettre Apostolique soit censurée ou contestée par vice de subreption, etc… Que cette Lettre conserve toujours sa validité d’origine… puisque Nous leur dénions tout pouvoir de juger et d’interpréter différemment. Et si quelqu’un, investi d’une autorité quelconque, osait faire quelque chose contre cette Lettre… Nous décrétions dès maintenant que toute tentative est illicite et nulle… pour la perpétuelle validité et stabilité de ce qui précède… Qu'il ne soit donc permis à personne… si quelqu’un osait… qu'il sache qu'il encourrait l’indignation de Dieu Tout Puissant et des saints Pierre et Paul, ses Apôtres.»

(1) (Vocabulaire d’Agostino Ceccaroni “*divinitus*” par Dieu, par le ciel).

Recherches récentes

Elles confirment les données de la tradition. La réfection des parois de la Sainte Maison a permis d’y retrouver une cinquantaine de graffitis clairement interprétables… quelques-uns représentent des symboles judéo-chrétiens du II^e siècle, analogues à ceux qui se lisent sur les parois rocheuses

de la grotte de l'Annonciation... Les recherches sur l'historicité de la Sainte Maison de Lorette, vénérée depuis des siècles comme la demeure de la Sainte Vierge à Nazareth, se sont enrichies... grâce aux études de l'ingénieur Nanni Monelli... Après avoir confronté les pierres, la planimétrie et les techniques de construction utilisées dans la Maison de la Vierge à Lorette et à Nazareth... Monelli arrive à la conclusion qu'elles relèvent... de la tradition palestinienne... le travail et le finissage des pierres... ont été exécutés selon les méthodes en cours dans la civilisation nabatéenne qui étendait son influence jusqu'en Galilée.

(Extrait de “*Notre-Dame de Lorette*”, par don Giuseppe M. Pace, disponible aux éd. *Les Amis St François de Sales*. CHF 5.– + port)

Voici encore d'autres textes contre la Sainte Vierge

La “hiérarchie des vérités” de “*Unitatis redintegratio*” (Vat. II) sur l’œcuménisme. La commission mixte catholique – protestante des *Dombes* en a fait

l’application disant qu’il y a des «*dogmes fondamentaux et des dogmes non fondamentaux*». Les dogmes non fondamentaux sont l’**Immaculée Conception et l’Assomption**.

Le Pape Jean-Paul II : «*Les dogmes mariaux ne peuvent absolument pas dériver du Nouveau Testament*» (O.R. 13.5.1995). «*Attribuer le maximum à la Sainte Vierge ne peut devenir la norme de la mariologie*» (O.R. 4.1.1996). «*Sur la croix Jésus n'a pas proclamé formellement la maternité universelle*» (O.R. 24.4.1997).

Le Pape Benoît XVI : «*La conception de Jésus n'est pas une génération de la part de Dieu*» (O.R. 25.12.2008).

«*Pouvait-elle s'attendre à ce qu'Il ressuscitât le troisième jour ? Cela restera le secret de son cœur*» [sic] (O.R. 19.8.2012). «*Un fils de la femme lui écraserà la tête*» (O.R. 9.12.2009). «*Nous savons tous aujourd'hui que le Corps de la Vierge n'est pas en un lieu de l'univers, ni sur une étoile ou en un lieu semblable*» (O.R. 17.8.2010).

(Dans les séminaires on enseigne ces doctrines). «*Un glaive vous transpercera l'âme pour que soient révélés les secrets de bien des cœurs*» (Luc II, 36).

– Bernanos

«Je crois que le Christ est venu en ce monde pour sauver nos âmes et non pas pour extirper la pauvreté de la terre, comme si elle était l'ennemi public numéro un du genre humain et le pire des chancres. (...) Je me permets de n'augurer rien de bon de cette sollicitude universelle pour le pauvre, qui coïncide mystérieusement - ou trop claire-

«La Tradition vivante» altérée, les réactions des catholiques et certaines prophéties d'une indéniable actualité (si si no no 31 octobre 2013)

Dans l’histoire de l’Eglise chrétienne, beaucoup d’hérésies portent sur un concept erroné de «Tradition vivante». Il y en a qui n’acceptent pas du tout la *tradition vivante* et se croient autorisés à mettre en place «*ex novo*» (ariens, pélagiens, divers protestants) une Eglise de Jésus-Christ personnelle. D’autres acceptent la *tradition vivante* mais s’arrêtent aux sept premiers conciles œcuméniques (les orthodoxes), après lesquels la *tradition vivante* serait morte et momifiée. Aujourd’hui, certains prennent entièrement possession de la *tradition vivante* au point de dire : la *tradition vivante*, c’est nous (c’est ce qu’affirment les papes conciliaires Jean XXIII et Paul VI ainsi que tous les papes postconciliaires, appuyés et suivis par les évêques

conciliaires et postconciliaires de “l’Eglise de Vatican II”) bien que cela contredise gravement la *tradition vivante* des deux millénaires précédents.

La Tradition vivante

Le concept de *tradition vivante* a été formulé par saint Vincent de Lérins (avant 450) qui a affirmé (*Commonitorium*, XXIII) que dans la foi de l’Eglise, comme c’est le cas dans un corps vivant, il y a soit un approfondissement, soit une évolution du dogme, mais à condition que cela aille dans le même sens (“*eodem sensu ac eadem sententia*”) et ne contredise pas le magistère

déjà défini ou précédemment consolidé; un progrès, donc, non en substance, mais accidentel et relatif.

Cela a été reaffirmé par le 1^{er} concile du Vatican : «L’Esprit Saint a été promis aux successeurs de Pierre non pour manifester une nouvelle doctrine, mais pour qu’avec son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi» (DB 22). Chaque pontife élu le jure solennellement le jour de son couronnement (*Liber romanorum pontificum*) :

«Je promets :

de ne rien diminuer ou changer de ce que je trouve conservé par mes prédécesseurs les plus confirmés, et de ne pas admettre quelque nouveauté que ce soit mais de conserver et vénérer avec ferveur, comme leur vrai disciple et successeur, de toutes mes forces et de tout mon engagement, ce qui m'a été transmis;

de corriger tout ce qui apparaît en contradiction avec la discipline canonique et de conserver les canons sacrés et les constitutions apostoliques de nos Pontifes comme des commandements divins et célestes (étant moi-même) conscient qu'il me faudra rendre stricte raison devant Votre divine justice de tout ce que je professe, Moi qui occupe Votre place par désignation divine et suis Votre Vicaire, assisté de Votre intercession. Si je prétendais agir autrement ou permettre que d'autres le fissent, Vous ne me seriez pas propice au jour terrible du jugement divin... Par conséquent je me soumets au rigoureux interdit de l'anathème, si quelqu'un, nous-même ou un autre, avait la présomption d'introduire une quelconque nouveauté en opposition à la Tradition évangélique ou à l'intégrité de la Foi et de la Religion, essayant de changer quelque chose à l'intégrité de notre Foi, et en consentant à qui prétendrait le faire avec une audace sacrilège.»

Vatican II

Cela dit, il est évident pour toute personne de bonne foi et de bonne volonté que dans le concile Vatican II, il y a de graves hérésies matérielles et des choix pastoraux suicidaires en totale contradiction avec la Foi de la *tradition vivante* et avec le Magistère des Pontifes précédents. Nous en citons brièvement quelques-unes :

Nostra aetate : la valeur salvifique reconnue aussi aux autres “religions” est une grave hérésie parce qu’elle est le reniement de Jésus-Christ unique Sauveur, comme cela est révélé expressément partout dans les Evangiles et le Nouveau Testament.

Dignitatis humanae : l’Eglise a toujours enseigné que l’Etat ne peut rester neutre en matière de religion, mais doit s’engager à rechercher et favoriser la Vérité. Parce que, lorsque l’Etat tombe aux mains d’athées, de juifs ou de maçons, ou d’islamistes, etc., la persécution du christianisme se déchaîne. La liberté religieuse, quand elle est

entendue non comme recherche et choix de la Vérité garantie par la raison et des témoignages divins, mais comme le libre choix de croire ou non, ou de croire sans garanties divines, est un fanatisme, qui finit par mettre en danger et persécuter le christianisme. Par conséquent, la “liberté religieuse” comme entendue par *Dignitatis humanae* est antiévangélique et détruit le règne de Jésus-Christ.

Gaudium et Spes : les affirmations telles que «Dieu a créé l’homme pour lui-même, l’homme est le centre de l’univers» sont des hérésies. Dieu a créé l’homme pour Jésus-Christ, et Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, est la gloire de Dieu. On a remplacé le culte de Dieu par le culte de l’homme. Si vous cherchez dans les concordances bibliques le vocable “dialogue”, vous ne le trouverez pas une seule fois. Pourtant, en totale contradiction avec le mandat d’évangéliser donné par le Christ à son Eglise, avec le concile Vatican II et le post-concile, on a remplacé de fait l’évangélisation par le dialogue. Par une sorte de respect/sujétion à la pensée et aux méthodes maçonniques du culte de l’homme, par lesquelles on encourage l’apostasie de masse du christianisme.

Enfin on arrive à l’attitude de la Hiérarchie face au ‘*Nouvel Ordre Mondial*’.

A partir du pape Clément XII qui a écrit, le 28 avril 1738 dans la Constitution apostolique *In eminenti*, le premier document de mise en garde contre la maçonnerie, jusqu’au pape Pie XII, les pontifes ont écrit plus de 500 documents de mise en garde contre l’extrême danger de la Haute Finance judéo-maçonnique. Mise en garde contre la prétention de domination mondiale juive, déjà clairement décrite dans le talmud. Pourtant durant le concile Vatican II et le post-concile, nous avons eu des Papes qui, en désaccord total avec 250 ans de documents de leurs prédécesseurs, ont eu l’ingénuité et l’irresponsabilité (Jean XXIII et Paul VI) de vouloir se lier d’amitié, d’accueillir les requêtes et les désirs de ceux qui haïssent Jésus-Christ, veulent détruire le christianisme et mettent tout leur engagement à démolir les Vérités de la Foi et de la morale chrétiennes par la diffusion massive de toute forme d’athéisme, de naturalisme, pornographie, union libre, divorce, avortement, homosexualité, mariage entre homosexuels, droit au libre choix du sexe, etc. Les autorités du *B’nai B’rith* et des organisations juives ont été reçues depuis des années par les Papes au Vatican en grande pompe et comme de grands amis.

Puis, en crescendo dans l’abomination, sont venus Jean-Paul II (homélie du 1.1.2004), Benoît XVI (sa première bénédiction *urbi et orbi* du 25.12.2005) et un document du Conseil pontifical Justice et Paix (2011), qui ont souhaité s’engager pour un “*Nouvel Ordre Mondial*”, sachant que ce “*Nouvel Ordre Mondial*” est l’éternel projet subversif antichrétien, solidement tenu par la Haute Finance judéo-maçonnique et athée, l’ONU, ses agences,

le FMI, la Banque mondiale, ses sociétés secrètes. La Hiérarchie catholique favorise depuis des décennies la globalisation, les immigrations de masse, l'islamisation et la construction de milliers de mosquées en Europe, etc., et se tait face à l'extermination, en projet et en acte, de chrétiens très anciennes comme en Irak, en Syrie, au Liban, en Terre Sainte, en Turquie, en Egypte, en Ethiopie, etc.

Réactions de survie

Face à ce reniement, à cette trahison de Notre Seigneur Jésus-Christ de la part des papes et des évêques conciliaires et postconciliaires, à l'altération de la "Tradition vivante" et au délabrement de la foi et de la morale qui ne sont plus suivies, il y a parmi les catholiques diverses réactions de survie.

Les sédévacantistes soutiennent que des hérétiques ne peuvent pas être vicaires de Jésus-Christ. Donc, depuis la mort de Pie XII, nous serions de fait en état de "sede vacante", et les Papes qui se sont succédé depuis lors seraient des usurpateurs, des occupants illégaux.

Certains traditionalistes ont demandé à Benoît XVI qu'il ne se contente pas d'affirmer «l'herméneutique de la continuité», mais qu'il la prouve. Preuve que ni Benoît XVI, ni François I, ni d'autres ne peuvent apporter parce que, sur de nombreux points, la rupture et la contradiction de plusieurs enseignements de Vatican II avec la Foi et le Magistère précédent sont flagrantes.

D'autres prêtres, conscients de la réelle apostasie en cours dans l'Eglise conciliaire, considèrent que la plus grande partie des fidèles n'est pas mûre pour affronter ces arguments et est déjà trop prise par les problèmes économiques, que son seul besoin est qu'on célèbre l'Eucharistie, administre les sacrements, annonce au moins le peu d'Evangile encore accepté dans "l'Eglise conciliaire"; ils restent à leur poste pour faire «au moins le service d'évangélisation encore possible car, «quand les généraux trahissent, la fidélité des soldats est encore plus nécessaire».

Enfin il y a *le grand troupeau des prêtres 'obéissants'*, qui mettent l'obéissance aveugle au-dessus de la vérité. Et, tout en sachant que l'obéissance aveugle a mené au plus grand crime : le meurtre de Jésus-Christ; tout en ayant vu que l'obéissance aveugle est la condition sur laquelle repose toute dictature, de tout type et de tout temps, ils en viennent même à la déguiser en vertu et proclament : *in oboedientia pax*, «le supérieur peut se tromper et en rendra compte à Dieu, mais l'inférieur ne se trompe jamais en obéissant». C'est contraire à la bible (Ac 4, 19; 5, 29) et une négation revendiquée de l'existence de la vérité, de la conscience et de l'intelligence. Nous sommes en plein dans l'Apocalypse, avec la prière qui doit naître dans tous les coeurs : « Venez, venez vite, Seigneur Jésus !» (Ap 22, 17 ss.).

Les prophéties de Catherine Emmerich

Dans cette situation, les visions mystiques qu'eut Catherine Emmerich de 1820 à 1823 sont devenues particulièrement actuelles.

«Au centre de l'enfer, j'ai vu un abîme sombre et d'aspect horrible, et à l'intérieur fut jeté Lucifer solidement attaché par des chaînes... Dieu lui-même avait décrété cela; et il me fut encore dit, si je me souviens bien, qu'il serait libéré pour un temps cinquante ou soixante ans avant l'an du Christ 2000. Il me fut indiqué les dates de beaucoup d'autres événements dont je n'arrive pas à me souvenir, mais un certains nombre de démons devront être libérés avant Lucifer, afin de tenter les hommes.»

«J'ai vu le Pape en prière. Il était entouré de faux amis. Je vis surtout un petit homme noir travailler à la ruine de l'Eglise avec une grande activité. Il séduisait les cardinaux pas des flatteries hypocrites.» «J'ai vu ensuite l'homme noir se vanter, plein de jactance, devant son parti : "J'ai gagné, nous verrons sous peu ce qu'il adviendra de la Pierre sur laquelle est construite l'Eglise".» «J'ai vu de nombreuses personnes pieuses qui s'attristaient beaucoup des intrigues de l'homme noir. Il avait l'air d'un juif.» «Le petit homme noir que j'ai vu souvent, a de nombreuses personnes qu'il fait travailler pour lui, sans qu'elles sachent dans quel but. C'est un des affiliés de la Nouvelle Eglise des Ténèbres.»

«D'un lieu central et ténébreux je vis partir des messagers, qui portaient les communications en divers lieux. Ces communications, je les vis sortir de la bouche des émissaires comme une vapeur noire qui tombait sur la poitrine des auditeurs et augmentait en eux la haine et la rage.» «Je vis que dans ce lieu la religion était minée et suffoquait par tant de ruse qu'il restait à peine une centaine de prêtres qui n'étaient pas séduits. Je ne peux pas dire comment cela arriva, mais j'ai vu le brouillard et les ténèbres s'étendre toujours plus» (ici Brentano note : «Elle a ajouté : j'espère pouvoir aider ceux qui résistent à ces séductions en prenant sur moi les douleurs de la passion du Christ. Elle s'affaissa et resta plusieurs jours dans un état d'anéantissement dont elle ne sortit qu'avec la bénédiction de son confesseur». «Continuez, lui dit Jésus, à prier et souffrir pour l'Eglise. Elle obtiendra la victoire malgré ses moments d'abaissements, parce que ce n'est pas une institution humaine.»)

«Parmi les choses les plus étranges que j'ai vues, il y avait de longues processions d'Évêques. On me fit connaître leurs pensées et leurs paroles par des images qui sortaient de leurs bouches. Leurs fautes envers la religion étaient montrées par des difformités extérieures. Certains n'avaient qu'un corps, avec un nuage sombre à la place de la tête. D'autres avaient seulement une tête,

leur corps et leur cœur étaient comme une vapeur dense. Certains étaient boiteux; d'autres paralytiques; d'autres encore dormaient ou chancelaient» (1^{er} juin 1820). « Je crois que ceux que j'ai vus, c'était presque tous les évêques du monde, mais seul un petit nombre était parfaitement droit.»

« Je vis que beaucoup de pasteurs s'étaient laissés impliquer dans des idées qui étaient dangereuses pour l'Eglise. Ils construisaient une grande Eglise, étrange et extravagante. Tous devaient y être admis pour être unis et avoir des droits égaux : les évangéliques, les catholiques et les sectes de toute dénomination. C'est ainsi que devait être la nouvelle Eglise... Mais Dieu avait d'autres projets» (22 avril 1823). « Puis je vis que tout ce qui concernait le protestantisme prenait graduellement la suprématie et que la religion catholique était précipitée dans une complète décadence. La plus grande partie des prêtres étaient attirés par des doctrines séduisantes mais fausses de jeunes professeurs, et tous contribuaient à l'œuvre de destruction» (1820). « Je vis une étrange église construite contre toute règle... Ce n'étaient pas les anges qui veillaient sur cette construction. Dans cette église rien ne venait d'en-haut... Il n'y avait là que division et chaos. Il s'agissait probablement d'une église créée par les hommes, qui suivaient la dernière mode... » « Je vis encore que l'Eglise de Pierre était minée selon un plan élaboré par la secte secrète, pendant que les tempêtes l'endommageaient. Mais je vis aussi que l'aide arriverait quand les afflictions auraient atteint leur sommet. Je vis à nouveau la Sainte Vierge s'élever sur l'Eglise et étendre son manteau au-dessus d'elle.» (12 septembre 1820). « J'ai vu de nouveau l'étrange et grande église construite [à Rome]. Il n'y avait rien de saint en elle. Mais là [dans l'étrange église] tout le travail était fait mécaniquement. Tout était fait selon la raison humaine... J'ai vu toutes sortes de personnes, choses, doctrines et opinions. Il y avait quelque chose d'orgueilleux, de présomptueux et de violent dans tout cela, et cela semblait avoir beaucoup de succès. Je ne vis pas un seul ange ou un saint qui aidât à ce travail. Mais dans le fond, au loin, je vis le siège d'un peuple cruel armé de lances, et je vis une figure qui riait, disant : "Construisez-la aussi solide que possible; bientôt nous la jetterons à terre" » (12 septembre 1820).

« La doctrine protestante et celle des grecs schismatiques doit se répandre partout. Maintenant je vois que dans ce lieu l'Eglise est minée de manière si subtile qu'on ne trouve à grand peine qu'une centaine de prêtres qui ne soient pas trompés. Tous travaillent à la destruction même le clergé. Cela ressemble à une grande dévastation.» (1^{er} octobre 1820). « Je vis des choses déplorables : des gens jouaient à des jeux de hasard, buvaient et parlaient à l'église; il y en avait qui courtisaient des femmes. Toutes sortes d'abominations y étaient perpétrées. Les

prêtres permettaient tout et disaient la Messe avec irrévérence. Je vis que peu d'entre eux étaient encore pieux et peu seulement avaient une saine vision des choses. Je vis aussi des juifs qui se trouvaient sous le portique de l'église. Toutes ces choses me rendirent très triste.» (1^{er} octobre 1820). « Puis je vis une apparition de la Mère de Dieu, qui dit que la tribulation sera très grande. Elle a ajouté que ces personnes devaient prier avec ferveur... il faut prier surtout pour que l'église des ténèbres quitte Rome» (25 août 1820).

« Quand l'Eglise fut en grande partie détruite et que seuls les sanctuaires et les autels étaient encore debout, je vis entrer dans l'Eglise les dévastateurs avec la Bête. Là ils rencontrèrent une dame de noble maintien qui semblait porter sur son sein un enfant. A cette vue les ennemis étaient terrorisés. Alors je vis la Bête qui fuyait à nouveau vers la mer, et les ennemis s'échappaient dans la plus grande confusion... Puis je vis très loin de grandes légions qui s'approchaient. Devant tout le monde je vis un homme sur un cheval blanc. Les prisonniers étaient libérés et se joignaient à eux. Alors je vis que l'Eglise était promptement reconstruite, et elle était plus magnifique qu'avant» (août 1820).

« Quand je vis l'Eglise de Saint Pierre en ruine, et la façon dont tant de membres du clergé étaient eux-mêmes engagés dans cette œuvre de destruction, je fus tellement en peine que j'appelais Jésus de toutes mes forces, implorant Sa miséricorde. Alors je vis devant moi l'Epoux céleste et Il me parla longtemps... Il disait entre autres choses, que ce transfert de l'Eglise d'un lieu à un autre signifiait qu'elle semblerait en complet déclin. Mais elle sera ressuscitée. Même s'il ne restait qu'un seul catholique, l'Eglise vaincrait de nouveau parce qu'elle n'est pas fondée sur les conseils et l'intelligence humaine. Il me fit encore voir qu'il ne resterait presqu'aucun chrétien, au sens de l'antique parole» (4 octobre 1820). « J'eus de nouveau la vision de l'Eglise de St Pierre minée selon un plan ourdi par la secte secrète, mais je vis le secours arriver au moment de la plus extrême désolation. » « J'ai aussi vu les différentes régions de la terre. Mon Guide [Jésus] nomma l'Europe et, indiquant une région, petite et sablonneuse, prononça ces paroles surprenantes : "Voici la Prusse, l'ennemi". Puis il me montra un autre lieu, au nord, et dit : "C'est la Moscovie, la terre de Moscou, qui apporte de grands maux" (1820-1821). Ces jours-là, la Foi tombera bien bas et sera sauve seulement dans certains endroits, en peu de maisons et en peu de familles que Dieu aura protégées des désastres et des guerres» (1820).

C'est aussi face à ces prophéties précises qu'il ne reste qu'à prier : « Venez, venez vite, Seigneur Jésus ! » (Ap 22, 17 ss.).

F. L.